



Réunion de la Commission de Concertation
Vergadering van de Overlegcommissie

mardi 21 avril 2026 à 09:00

ORDRE DU JOUR - AGENDA

EXAMEN DES DOSSIERS :

BEOORDELING DOSSIERS :

N° Nr	H U	N° dossier Dossier nr	Demandeur Aanvrager	Situation du bien Ligging van het goed	E.P. O.O	Motifs Redenen
1.	09:00	SFD/17/202344 3	Monsieur EVRARD	Rue des Epicéas 50 régulariser divers aménagement en zone de cours et jardins, remplacer la porte de garage et peindre les châssis de la façade avant	X	application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
2.	09:40	PU/32281-26	Monsieur GODEFROID	Rue des Trois Tilleuls 5 construire une piscine naturelle	X	application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
3.	10:10	PU/32254-25	Monsieur et Madame CARINI- TILQUIN	Drève du Rembucher 51 isoler les façades et la toiture et construire deux lucarnes	X	art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur) Art. 126§11 Dérogation à un PPAS Art. 126§11 Dérogation à un permis de lotir Art. 126§11: MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions dérogation à l'art.3 du titre I du RRU (implantation de la construction - façade avant)
4.	10:25	PU/32267-26	Monsieur et Madame ZIOMEK- LAVELEYE	Drève du Rembucher 57 construire une lucarne dans chacun des versants et agrandir les baies de la façade arrière	X	Art. 126§11 Dérogation à un PPAS Art. 126§11 Dérogation à un permis de lotir

5.	10:45	PU/32261-26	Madame SNYERS	Rue de l'Hospice Communal 169 transformer et régulariser une maison unifamiliale : créer une annexe de deux étages et une lucarne en toiture avant, rénover et régulariser une lucarne en toiture arrière et régulariser un abri de jardin en fond de parcelle	X	dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne) dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
6.	11:10	PU/32275-26	Madame DEMEY	Rue Major Brück 12 régulariser l'affectation d'une maison unifamiliale, la modification d'une lucarne en façade à rue et la construction d'une annexe	X	application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) Art. 126§11 Dérogation à un PPAS
7.	11:30	PU/32278-26	Monsieur CARTON	Chaussée de La Hulpe 402 rénover une maison unifamiliale avec isolation et rehausse de la toiture et création de lucarnes	X	Art. 126§11 Dérogation à un PPAS dérogation à l'art.3 du titre I du RRU (implantation de la construction - façade avant) dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul)
8.	12:45	PU/32277-26	Monsieur et Madame ET/OU Soheila GOOSSENS	Avenue des Bouleaux 13 transformer une habitation unifamiliale, remplacer les volumes secondaires arrière par un nouveau volume	X	dérogation à l'art.12 du titre I du RRU (aménagement des zones de cours et jardins) application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
9.	13:15	17/PFU/201428 0/	Madame Yernaux	Rue des Acanthes 13 Démolir et reconstruire une véranda avec agrandissement de sa surface au sol et modification des dimensions d'une fenêtre de toit en versant arrière	X	application de l'art. 207 §3 du COBAT (bien classé ou en cours de classement depuis max 2 ans) dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) Art. 188/7 MPP à la demande d'un PRAS, d'un RRU, d'un PPAS, d'un RCU dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne)
10.	13:30	PU/32291-26	Monsieur RENER LA RAMASSETTE A.S.B.L.	Rue du Buis 57 Placer deux batteries dans le cadre d'une expérience de stockage pour notre communauté d'énergie ESB	R E P O R T	application de l'art. 207 §3 du COBAT (bien à l'inventaire) Art. 126§11 Dérogation à un PPAS

11.	13:45	PU/32259-25	Monsieur BERRYER WIKIPOM S.R.L.	Avenue Emile Van Becelaere (parcelle cadastrée 9X5) construire trois maisons unifamiliales	R E P O R T	<p>application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics)</p> <p>Art. 126§11: MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions</p> <p>application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)</p> <p>application de la prescription particulière 1.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)</p> <p>dérogation à l'art.5 du titre I du RRU (hauteur de la façade avant)</p> <p>dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)</p>
-----	-------	-------------	---------------------------------------	--	--	--

Pause sandwiches : 12h00-12h45